

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité – Justice



MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS

Avis d'appel d'offres national (AAO)

N ° 3 2 / C P M P / M H U A T / 2 0 2 3

Pour la fourniture et pose des quatre pelouses synthétiques
au niveau des quatre (4) stades de Akjoujt, Atar, Aioun et Tidjikdja

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication du plan annuel de Passation des Marchés 2023 (actualisation n°2) paru dans le site de l'ARMP www.armp.mr
2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres N°07/CPMP-MHUAT/2023
3. Le Ministère de l'habitat de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire envisage de financer sur son Budget d'Etat la fourniture et pose des quatre pelouses synthétiques au niveau des quatre (4) stades de Akjoujt, Atar, Aioun et Tidjikdja, conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques du présent DAO.
4. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et pose des quatre pelouses synthétiques au niveau des quatre (4) stades de Akjoujt, Atar, Aioun et Tidjikdja, dans un délai de 05 mois.
5. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert
6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Bâtiments et Équipements Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble MHUAT – Ksar ;, à Nouakchott. et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres pendant les heures ouvrables
8. Le dossier d'Appel d'Offre, en version authentique cachetée par la CPMP/MHUAT, pourra être obtenu auprès du MHUAT contre un reçu de versement de la somme, non remboursable, de 10 000 MRU (dix-mille) au Trésor Public exclusivement, seule la copie cotée et paraphée fait foi.
9. Les entreprises intéressées devront :
 - indiquer dans leurs offres, la description précise du matériel proposé ;
 - joindre à leurs offres les fiches techniques du matériel proposé ;

– indiquer la durée globale des travaux et fournir un chronogramme précis de leur exécution,

10. Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

Capacité financière :

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Doit disposer d'une ligne de crédit de 10 000 000 MRU établi par une banque de la place.

Capacité technique et expérience :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Avoir exécuté, en tant qu'entreprise principale ou moins 2 marchés similaires en volume et en nature durant les cinq dernières années, parmi ces marchés un au moins doit être exécutés en Mauritanie , en cas de groupement le mandataire doit avoir réalisé au moins un marché similaire.
- Certificat ou un engagement signé pour la disponibilité de service après-vente
- La disponibilité d'un représentant local ou dans la sous-région (pays limitrophes) pour assurer une intervention rapide.
- Conformité du matériel aux spécifications demandées ;

11. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le lundi 11/12/2023 à 11 Heures TU, Les offres qui ne parviendront pas à l'heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse : la Commission de passation des Marchés du MHUAT, CPMP-MHUAT KSAR OUEST lot n 58 : C extensions château d'eau ; tél : 45240149, adresse E-mail : cmdhuat@gmail.com le lundi 11/12/2023 à 11 Heures 05 min TU.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *90 jours*, à compter de la date limite de dépôt des offres.

13. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 450 000 MRU , Valable 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le secrétaire général